



FORMATION DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Homologué de niveau III (Registre National des Certifications Professionnelles)

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle
Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

du 4 OCTOBRE 2012 au 5 JUILLET 2013

Habilitation Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Ile-de-France (reconduction en cours)
Conventionnement par le Conseil Régional d'Ile de France (reconduction en cours)

L'ensemble de la formation en centre se réalisera à la MJC des Hauts de Belleville – Paris XXème

OBJECTIFS

Former des coordinateurs de l'animation socioculturelle visant à concevoir et conduire des projets s'appuyant sur des démarches participatives et formatives à partir des dynamiques de territoire.

CONTENUS

FORMATION EN CENTRE (742 heures)

La spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » atteste les compétences suivantes :

- ✓ concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation,
- ✓ coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action,
- ✓ conduire des démarches pédagogiques,
- ✓ conduire des actions de formation.

La mention « Développement de projets, territoires et réseaux » atteste des compétences suivantes :

- ✓ piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire,
- ✓ soutenir le travail de l'équipe,
- ✓ organiser le travail partenarial,
- ✓ mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire,
- ✓ accompagner l'implication des bénévoles,
- ✓ organiser la mobilisation des moyens,
- ✓ conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

La formation est organisée autour de quatre Unités Capitalisables qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme :

- ✓ UC 1 : Concevoir un projet d'action
- ✓ UC 2 : Coordonner la mise en œuvre du projet d'action
- ✓ UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- ✓ UC 4 : Animer en sécurité dans le champ de l'activité

FORMATION EN ENTREPRISE (4 mois / 560 heures)

Alternance par quinzaine dans les structures de type MJC, services municipaux, centres culturels, centres sociaux... Le lien formation en centre/formation en entreprise est ainsi renforcé, et le stagiaire peut acquérir des compétences.

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tel : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88

Email : institut.formation.animation@wanadoo.fr

Formation Professionnelle : 11.75.04550.75

Association Agréée Jeunesse et Sports : 75.870

SIRET : 309 552 198 00017 - APE/NAF : 804 C



Fonds Social Européen



T. S.V.P.



à l'animation

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION

Exigences préalables

- ♦ Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP (BPJEPS)
ou
être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP (licence, DUT, ...)
ou
attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience de six mois dans l'animation
ou
justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1 600 heures minimum
- ♦ Etre titulaire de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- ♦ Connaissance du secteur associatif ou de l'animation
- ♦ **Etre à la recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en alternance.**

Sélections

- ① Examen des dossiers de candidature
 - ② Présence à une réunion d'information collective
 - ③ Epreuve écrite
 - ④ Entretien oral
- } **de mai à août 2012**
(sur convocation)

FRAIS DE FORMATION ET RÉMUNÉRATION

DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi pourront éventuellement bénéficier de places financées et conventionnées par le Conseil Régional d'Ile-de-France (8 places sous réserve de réponse du CRIF). Coût restant à la charge du stagiaire : 150,00 €.

Les 8 places conventionnées seront attribuées au vu des résultats des tests de sélection.

La rémunération des demandeurs d'emploi, en fonction de leur statut préalable à l'entrée en formation, est versée :

- par le Pôle Emploi (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi et à la Formation – AREF)
- ou par le Conseil Régional d'Ile-de-France, via l'ASP (en nombre limité)

SALARIES

- ☞ Congés Individuel de Formation ou prise en charge par l'employeur : 7 960,00 €
Rémunération selon Convention individuelle CIF
- ☞ Contrats Aidés (Professionnalisation, Apprentissage, ...) : montant en vigueur

AUTRES

- ☞ Financement Individuel : 4 650,00 €

CERTIFICATION DE LA FORMATION

DEJEPS (DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT)

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88

Email : ifanimation@gmail.com

Site : www.formation-animation-ifa.fr

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75
Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870